

MAIRIE HABERE-POCHE - 74420

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Présents : BRON Marc – COLLOUD Daniel - VAUDAUX-RUTH Yvan - BONNET Pierre DELATTRE Frédéric - LAVOREL Danièle - SALAMON Gérard – VANSON Julien.

Excusés : BOVET Evelyne *qui a donné pouvoir à Marc BRON Marc* - JACQUET Jacqueline *qui a donné pouvoir à COLLOUD Daniel* - BILDGEN Laetitia *qui a donné pouvoir à LAVOREL Danièle* – CARRON Aline *qui a donné pouvoir à VAUDAUX-RUTH Yvan* - LETONDAL Vincent *qui a donné pouvoir à BONNET Pierre* - VANDERBEQUE Tiffany *qui a donné pouvoir à SALAMON Gérard*.

Absente : DELRUE Nelly.

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Gérard SALAMON.

La séance est ouverte et le **compte rendu de la réunion précédente** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel COLLOUD, adjoint en charge des bâtiments communaux, pour faire **un point sur les travaux en cours** :

Rénovation de l'Office du Tourisme : malgré quelques soucis pour la réalisation des cloisons et du carrelage, les travaux se terminent ; l'ouverture et l'inauguration sont prévues ce samedi 22 décembre.

Réhabilitation du garage des services techniques : les travaux de menuiserie se terminent, les fenêtres ne seront réceptionnées qu'après le 15 janvier. Quant aux travaux de peintures extérieures, ils sont reportés car la température actuelle ne permet pas de les réaliser dans de bonnes conditions. Ces travaux s'élèvent à 130 000.00 euros HT et Monsieur le Maire a obtenu une aide du Département sur les crédits du FDDT de 65 235.00 euros.

Aggrandissement et mise aux normes PMR de la Salle polyvalente : Monsieur Bernard VAUDAUX-RUTH, architecte, présentera son projet mi-janvier lors d'une réunion de travail du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle ensuite au conseil municipal les différentes étapes du **lancement de l'étude du Centre d'Interprétation de Musique des Alpes au bois noir** : la Pré-étude positive du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E), la réunion en mairie avec plusieurs conseillers départementaux et régionaux, la décision du conseil municipal en février 2018 de lancer une étude de faisabilité et de demander pour cela l'aide financière du conseil départemental, le cahier des charges réalisé notamment avec l'aide du département et présenté au conseil de juillet. Lors de la séance de septembre 2018, seule l'offre de Roger DESBIOLLES Synergie avait été reçue et le conseil n'avait pas souhaité la retenir en l'état. Un nouvel appel d'offres a donc été lancé, sur la plateforme MP 74. Elle a permis de recevoir deux candidatures supplémentaires : le Groupe DECALOG de GRENOBLE et ATELIER 963 basé à HABERE-LULLIN et MIEUSSY, regroupant plusieurs experts. Entre temps, le conseil départemental a accordé pour cette étude une aide de 10 000 euros.

Monsieur le Maire soumet les trois offres reçues au vote du conseil municipal.

L'offre d'ATELIER 963 s'élevant à 19 500 euros HT est retenue par 10 voix pour et 4 contre.

L'étude sera présentée au conseil municipal qui décidera ensuite s'il faut mener à bien ce projet. Monsieur Pierre BONNET est contre, il estime que la commune a actuellement d'autres priorités et notamment beaucoup de patrimoine à entretenir. Monsieur le Maire fait remarquer que même s'il reste des choses à faire, plusieurs rénovations ont été déjà réalisées. Monsieur Gérard SALAMON estime quant à lui qu'il faut se préparer pour diversifier l'offre touristique.

Suite à l'appel d'offres lancé pour l'acquisition d'une chargeuse, une seule offre a été reçue et est déclarée

infructueuse. Un nouvel appel d'offres avec un cahier des charges plus large sera lancé mais auparavant il est décidé d'aller voir d'autres collectivités qui utilisent ce matériel afin d'obtenir plus d'informations.

Puis plusieurs **demandes de subventions** sont ensuite soumises au conseil municipal. Ces demandes proviennent pour la plupart de clubs sportifs ou écoles fréquentés par des enfants de la commune. Les aides suivantes sont attribuées à l'unanimité :

- ° M.F.R. de CORMARANCHE EN BUGEY..... : 50 euros
- ° E.C.A.U.T..... : 50 euros
- ° RUGBY CLUB THONON CHABLAIS LEMAN : 50 euros
- ° SKI CLUB VALLEE VERTE..... : 1 000 euros.

Monsieur le Maire signale que **le Ski-Club ainsi que l'Ecole de Ski fêteront respectivement en 2019 leurs 80 et 50 ans**. A cette occasion, une fête est programmée les 19 et 20 janvier 2019.

La Régie Station HABERE-POCHE propose à **la vente des «tours de cou»**. Il est donc nécessaire d'en fixer le tarif. Il est arrêté à 8 euros l'unité et 5 euros l'unité en achat groupé à partir de 10.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2/2018 du 17 janvier 2018 par laquelle le conseil municipal adoptait **la motion proposée par le barreau de THONON-LES-BAINS faisant suite au projet de réforme de la carte judiciaire**. Cette réforme devant très prochainement faire l'objet d'un vote à l'Assemblée Nationale et faisant craindre des conséquences catastrophiques notamment sur la question fondamentale des territoires, une nouvelle motion est proposée au conseil municipal qui à l'unanimité proteste énergiquement contre la départementalisation des Tribunaux de Grande Instance et la répartition des contentieux entre eux, y compris au-delà des frontières d'un département et refuse le regroupement des cours d'appel et à leur spécialisation, avec le double effet d'engorgement de juridictions trop importantes en taille et déjà surchargées et d'éloignement du justiciable de son juge.

Pour conclure, Monsieur le Maire propose que le conseil municipal délibère pour **créer un emploi de contractuel non permanent à temps non complet pour l'activité patinoire**, un agent étant recruté chaque saison d'hiver pour l'accueil, la vente, la gestion, l'entretien des locaux et du matériel, l'animation, l'affûtage des patins et le déneigement. Accepté à l'unanimité.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au mercredi 23 janvier 2019.

Fait à Habère-Poche, le 9 janvier 2019

Le Maire, Marc BRON

The image shows a blue ink signature of Marc Bron over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE HABÈRE-POCHE' at the top and 'Haute-Savoie' at the bottom, with a central emblem depicting a building and a figure.